

SIVOM DU BRASSON

RPI de LIMOGES-FOURCHES et LISSY

5) Journée du mercredi : Restauration/Centre de Loisirs

- Du fait du rattachement de nos communes à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), nos enfants ne peuvent plus fréquenter les structures de Coubert. De son côté, la CAMVS ne dispose pas de la compétence nécessaire pour s'y substituer.
- La commune de Soignolles-en-Brie nous a proposé d'accueillir nos enfants le mercredi après-midi durant l'année scolaire 2017/2018 et nous l'en remercions.
- Les modalités pratiques de fonctionnement ont été communiquées aux parents et figurent sur le site internet de la commune (www.limogesfourches.fr)

6) Restauration Scolaire

- Elle continue à se dérouler au Restaurant scolaire d'Evry-Grégy-sur-Yerres.
- Ce dossier contient le règlement intérieur et le document d'inscription à lire très attentivement.
- Le coût du repas est détaillé dans le paragraphe 6 du règlement intérieur joint.
- L'attention est attirée sur l'importance de respecter les dispositions en matière d'inscription et d'annulation de réservation afin d'éviter les éventuels contentieux.
- Cette année le dossier d'inscription est à remettre au Secrétariat du SIVOM en Mairie de Limoges-Fourches.

7) Plan neige

- En accord avec Mme l'inspectrice et les enseignantes, et dans le cas où les conditions météorologiques amèneraient à placarder « PLAN NEIGE » sur les portes des écoles, les enfants de chaque commune se rendront à pied à l'école de leur domicile.
- Le Sivom du Brasson prendra en charge l'organisation de l'approvisionnement en repas froid.
- Les parents souhaitant que leur enfant reste à domicile auront à prévenir :
 - L'école des Merisiers à Limoges Fourches au 01.64.38.86.40.
 - L'école des Quatre Chemins à Lissy (n° en cours d'attribution)

Limoges-Fourches, le 10 juillet 2017

Le Président du SIVOM
B. HOMBOURGER

La Vice-Présidente du SIVOM
N. CANET